

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023  
PROCES VERBAL

L'an deux milles vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heure et trente-deux minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Bologne, sous la présidence de Monsieur LEMOINE Maxence, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, MM. DORMOY Denis, DAMPEYROUX Michel, LAMONTRE Jean-François, Mmes, CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, CORNEVIN Rachel, DORMOY Sophie, RECKOWICZ Manon, MM LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles.

Excusés ayant donnés procuration :

- Mme Céline BRULE-CAMUS à M. Michel DAMPEYROUX
- Mme Carine HURAUX à Mme Rachel CORNEVIN
- M. Jean-Marie JOURDE à Denis DORMOY
- M. Jean-Michel FLAMERION à Jean-François LAMONTRE
- M. Alexandre ANSART à Stéphanie CAUDRON – ANTOINET
- Mme Violaine JEANNIN à Maxence LEMOINE

Secrétaire de séance : Mme CORNEVIN Rachel

Le quorum est respecté.

1) Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

2) Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale.

Possibilité offerte pour taxer les résidences secondaires et les logements vacants, libre de plus de 2 ans consécutif.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

3) Autorisation de déposer des demandes de subventions pour le projet de démolition de l'ancien atelier des sculpteurs à Roôcourt-la-Côte.

Le bâtiment est délabré, il empiète sur le périmètre de captage d'eau du village.

M. le Maire tient à remarquer que l'atelier est mitoyen d'un local privé.

La remise en état si elle était envisagée, serait de 400 000 euros. Chose qui n'est pas envisageable pour la commune.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

4) Acquisition parcelle HAMARIS à Roôcourt-la-Côte.

La parcelle est de 2977 m<sup>2</sup>, cette acquisition est proposée à l'euro symbolique étant donné que la commune aménage une aire de jeux.

Les frais de notaire sont estimés 400 euros. Le terrain est prêt, les jeux sont arrivés.

L'escalier pour rejoindre le chemin de halage est déjà bien avancé (Réalisation par les services technique de la commune).

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

5) Acquisition parcelle TUMPIN famille THIEBAUT.

Parcelle en côteau face à la Chapelle « Sainte Bologne ».

Acquisition pour 6000 € et 1000 € de frais de notaire environ.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

6) Acquisition borne commémorative de la 2<sup>nd</sup>e BD.

Il est proposé à la mairie d'implanter une borne commémorative appelé « borne de Koufra ».

La fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque a initié le projet « voie de la 2<sup>ème</sup> DB » qui relie les communes libérées par cette division en 1944.

Cette borne sera placée à la sortie de Bologne (rue de la fontaine) direction Roôcourt-la- côte sur le parking avant le pont de la Marne.

Prix de cette borne 1900 € sans le transport, ni le socle.

Des subventions seront demandées.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

7) Convention maîtrise d'ouvrage déléguée Eau & Assainissement.

L'agglomération de Chaumont a les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Des études sont en cours pour la deuxième tranche de la rue du Général de Gaulle et pour le filtre à sable rue de la Fenderie.

Les travaux seront financés sur le compte DSP de l'Agglomération de Chaumont et subventionnés à hauteur de 80%.

Approuvé à l'unanimité (17 voix POUR).

8) Décision du Maire :

- PISCINE :

Le maire a posé un diagnostic sur les dépenses de la piscine en 2022 avec une projection pour 2023. A l'heure de la préparation du budget 2023, ce diagnostic est important et la piscine fera l'objet d'un point spécifique lors d'un prochain conseil.

- Réfection voirie rue de la scierie et rue du Général de Gaulle :

Devis proposé par Eurovia. Il faudra attendre le passage des éoliennes, des camions de béton qui risquent fortement d'abimer la route plus qu'elle n'est. Les trous en formation seront refaits dans la rue de la Scierie et Fenderie par les services techniques de la commune.

- Points sur les projets :

- Les familles DEBLAIZE et PELTRET ont un litige au sujet des douves du Château. Un arrêté est en cours de finalisation pour définir les engagements et responsabilité des 2 parties.

- Jean -François LAMONTRE nous parle de la société COSEEC qui fabrique et entretien des terrains de sport. Pour un terrain en herbe : semence extrêmement sèche, 60 % d'eau en moins à l'arrosage. Pour un terrain synthétique : noyau olive, microbille, sable ou liège. La proposition de la société COSEEC serait de garder le terrain d'honneur en gazon naturel avec une tonte robotisée la nuit et s'orienter vers un terrain synthétique pour les entraînements.

- Trouver un endroit pour exposer les œuvres de M. BERTELOT.

- Message de Alexandre : l'électricité disjoncte au PHM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

A Bologne,  
Le 28 février 2023,

Le secrétaire de séance,  
CORNEVIN Rachel,



Le Maire,  
LEMOINE Maxence,

